

La composition de la Commission est telle qu'elle pourra fonctionner en deux groupes, La Fontaine dirait en deux «panels», si le volume de travail l'exige. On prévoit qu'il y aura au moins un millier de demandes dans les jours qui suivront la mise en vigueur de cette loi. Il se peut très bien que la Commission doive siéger en «panels», deux siégeant en même temps.

Où va-t-on se procurer les fonds? Afin que ce programme puisse être mis en application sans délai, le projet de loi contient une stipulation prévoyant le prélèvement des fonds nécessaires sur le Fonds du revenu consolidé, à savoir 80 millions de dollars pour les subventions et \$300,000 pour l'administration.

• (3.40 p.m.)

Tout le monde espère—le ministre des Finances en tête—que cette somme sera trop élevée, que la surtaxe ne durera que quelques jours et que, par conséquent, les fonds pourront rester dans le Fonds du revenu consolidé.

**Une voix:** Ha! Ha!

**L'hon. M. Pepin:** Je n'essaie pas d'être drôle du tout. Je m'excuse si involontairement. . .

**M. David Lewis (York-Sud):** Pas si cela traîne quelques années.

**L'hon. M. Pepin:** Je le souhaite. On ne m'empêchera tout de même pas de le souhaiter.

Cette concentration de fonds sera suffisante pour le reste de l'année fiscale en cours. Si la surcharge américaine est maintenue au delà de la période indiquée, des fonds additionnels seront obtenus par l'intermédiaire du budget normal de mon ministère.

Le projet de loi spécifie qu'un rapport sur l'administration de cette législation doit être déposé chaque année devant le Parlement.

En terminant, monsieur le président, j'aimerais encore une fois insister sur le fait que le programme prévu par la présente loi est temporaire. Il prendra fin lorsque la surtaxe américaine sera annulée. Je ne dis pas que l'application du bill prendra fin, mais que son application à la surtaxe américaine prendra fin avec l'élimination de la surtaxe elle-même.

Je fais remarquer qu'en vertu de ce programme, le fabricant doit assumer une partie du fardeau découlant de la surtaxe. A notre avis, le gouvernement ne doit pas compenser l'effet global de la surtaxe aux frais du contribuable canadien. Il existe des risques dans le commerce des exportations, et les producteurs canadiens en sont conscients. Encore une fois, je répète que les situations exceptionnellement pénibles seront étudiées à leur mérite.

La loi n'a pas pour but de donner une aide à des fabricants qui n'en ont pas besoin. Lorsqu'un fabricant est en mesure de vendre un volume convenable de produits en réalisant un profit raisonnable, malgré la surtaxe, comme lorsque la demande est suffisante ou lorsque le produit est d'un type particulier, l'octroi d'une subvention ne sera pas nécessaire. Dans certains cas, un montant inférieur au maximum de la subvention disponible suffira pour maintenir le niveau d'emploi et de production dans une usine.

Il s'agit d'un nouveau programme qui a rapidement été mis sur pied afin de faire face à une situation spéciale. Une combinaison de dispositions statutaires et de règlements donne la possibilité d'ajuster le programme selon l'expérience acquise et les circonstances du moment. Nous sommes prêts à le faire.

[Traduction]

Ainsi, ce projet de loi contient, selon nous, les dispositions qui, dans la mesure du possible, aideront les producteurs canadiens dont les perspectives d'avenir sont atteintes et, en particulier, garantiront leurs emplois aux travailleurs canadiens. Nos voisins américains savent que dans la conjoncture où nous nous trouvons, le gouvernement canadien a songé à des mesures aptes à réduire les dégâts occasionnés à l'économie du Canada. Ils n'en seront donc pas surpris, et il faudrait qu'ils comprennent les raisons qui justifient l'initiative que nous prenons aujourd'hui.

Je dois dire également que les mesures proposées ne constituent aucunement une solution au problème.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Pepin:** Du moins avons-nous le mérite d'être francs. La présente mesure est, par définition, temporaire; elle vise à circonscrire les dégâts. Elle ne saurait en aucune façon faire échec à la nécessité qu'il y a de supprimer le plus tôt possible la surtaxe imposée au détriment du commerce canadien.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'essaierai de convaincre la Chambre en dépit des difficultés que nous connaissons aujourd'hui avec le nouveau matériel. Le ministre vient de nous expliquer l'objet du bill dont nous sommes saisis, qui est d'atténuer les répercussions sous forme de chômage des surtaxes étrangères frappant les importations et de venir en aide aux industries qui sont touchées. Le bill est dû évidemment à la surtaxe imposée par les États-Unis.

C'est avec raison que le ministre a longuement souligné qu'il était très difficile de préciser quelles seraient les répercussions de cette surtaxe sur les exportations canadiennes, à savoir, quelles industries seraient probablement touchées et combien de gens y perdraient leur emploi. Il nous a indiqué que les chiffres dépendaient d'un très grand nombre de facteurs. Il nous a toutefois donné certaines estimations quant aux exportations et aux catégories d'emplois qui risquent le plus d'être touchées, suivant la longueur de la période pendant laquelle la surtaxe restera en vigueur.

A moins que le Canada ne prenne des mesures efficaces, il est évident que nos exportations seront considérablement réduites et, partant, les hommes et les femmes engagés dans la production manufacturière ou la transformation de produits d'exportation seront directement touchés dans leur emploi. En effet, on pourrait dire que le ministre des Finances (M. Benson) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) ont été les premiers produits d'exportation que nous n'avons pu vendre aux États-Unis.

**L'hon. M. Pepin:** Ils n'ont pas les moyens voulus.

**L'hon. M. Stanfield:** Je ne saurais dire si les Américains n'ont pas les moyens voulus, mais nous n'avons pas les moyens d'accepter ce qui nous arrive.

Je ne vais pas répéter les propos qu'a tenus le ministre. Lors de l'étude du présent bill, nous devons garder à l'esprit que la surtaxe s'ajoute à une augmentation substantielle de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, un élément qui a déjà eu pour effet d'affaiblir considérablement la position compétitive des industries qui nous intéressent particulièrement aujourd'hui.